



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des pêches et des océans

FOPO • NUMÉRO 035 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 30 avril 2012

Président

M. Rodney Weston

Comité permanent des pêches et des océans

Le lundi 30 avril 2012

• (1535)

[Traduction]

Le président (M. Rodney Weston (Saint John, PCC)): Je déclare la séance ouverte.

Avant que nous n'entreprenions nos travaux, j'aimerais informer les membres du fait que, le vendredi 27 avril 2012, le greffier du comité a reçu une lettre de M. Fin Donnelly où celui-ci annonçait sa démission à titre de premier vice-président du comité.

Des voix: Ohhhh.

Le président: Conformément au paragraphe 106(2) du Règlement, nous allons procéder à l'élection d'un nouveau premier vice-président. J'invite le greffier à diriger le processus.

Georges, allez-y.

Le greffier du comité (M. Georges Etoka): Merci, monsieur le président.

Je suis prêt à recevoir des motions pour l'élection du premier vice-président.

Conformément au paragraphe 106(2) du Règlement, le premier vice-président doit être membre de l'opposition officielle.

Monsieur Donnelly, allez-y.

M. Fin Donnelly (New Westminster—Coquitlam, NPD): Je propose que Robert Chisholm assure la fonction de premier vice-président.

Le greffier: M. Donnelly propose que M. Chisholm soit élu premier vice-président du comité.

Y a-t-il d'autres mises en candidature?

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le greffier: Je déclare la motion adoptée, et M. Chisholm élu premier vice-président du comité.

Merci, monsieur.

Le président: Merci, Georges.

Félicitations, monsieur Chisholm.

Je tiens à profiter de l'occasion pour vous souhaiter la bienvenue, à vous et à M. Toone, au sein du comité. Je ne l'ai pas fait la semaine dernière, et je vous présente mes excuses. En fait, j'attendais que votre collègue se joigne à nous de manière à ce que je puisse souhaiter la bienvenue à deux nouveaux membres du comité. À coup sûr, nous nous réjouissons à la perspective que vous participiez aux travaux que mène le comité sur des questions revêtant de l'importance pour les pêches et les océans.

Je me réjouis également à l'idée de continuer à travailler avec M. Donnelly. J'ai été heureux de travailler à ses côtés lorsqu'il occupait le poste de vice-président, et je serai heureux de continuer à collaborer avec lui.

Monsieur Chisholm, allez-y.

M. Robert Chisholm (Dartmouth—Cole Harbour, NPD): Merci, monsieur le président.

Je suis heureux d'être membre du comité. Je sais que M. Donnelly a fixé une norme élevée, et que je devrai travailler fort pour la respecter. Cela dit, durant ma carrière politique en Nouvelle-Écosse, les pêches ont assurément été une question importante pour moi. J'ai hâte de collaborer avec mes collègues ici présents au moment où le comité continuera de se pencher sur des questions qui revêtent une énorme importance pour le pays.

Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Chisholm.

Nous allons entreprendre nos travaux. Je remercie nos invités de s'être joints à nous aujourd'hui. Je leur présente mes excuses pour le retard, mais le comité avait une affaire à régler.

Monsieur Imre, je vous suis reconnaissant d'avoir trouvé le temps de vous présenter devant le comité aujourd'hui malgré votre horaire chargé afin de venir discuter avec nous d'une question à propos de laquelle nous avons entrepris une étude, à savoir la présence d'espèces envahissantes dans le bassin des Grands Lacs. J'ai hâte d'entendre votre exposé.

Le greffier vous a probablement dit que nous allouons généralement à peu près 10 minutes aux témoins pour qu'ils présentent leur exposé, et que nous tenons ensuite une période de questions et de réponses.

Je m'excuse à l'avance si je dois vous interrompre à un moment ou à un autre. Par souci d'équité, les membres ont une certaine limite de temps à respecter — nous voulons que tous les intervenants puissent profiter du temps qui leur est accordé.

Si vous êtes prêt, allez-y, s'il vous plaît.

M. Istvan Imre (professeur adjoint, Département de biologie, Université Algoma, à titre personnel): Merci beaucoup.

Bonjour, mesdames et messieurs. Merci beaucoup de m'avoir invité ici. Sans aucun doute, je suis heureux et honoré de prendre la parole devant vous aujourd'hui.

Je m'appelle Istvan Imre. Je suis membre du corps enseignant du département de biologie de l'Université Algoma. Il s'agit de la plus jeune université de l'Ontario, et également de la plus petite, mais comme vous le constaterez, dans une certaine mesure, il s'agit probablement aussi de la plus formidable.

Aujourd'hui, nous allons vous parler de la lamproie marine. Je ne suis pas spécialiste des cinq espèces de carpe asiatique ni du poisson-serpent. On peut soutenir que la lamproie marine représente un danger réel et évident. Elle est présente ici, en ce moment même. Comme nous le savons, près de 200 espèces aquatiques ont infesté les Grands Lacs depuis les 10 dernières années environ et, de ce nombre, la lamproie marine est la plus redoutable. En outre, comme vous le savez probablement, cette espèce est celle dont la maîtrise exige le plus d'argent et le plus d'efforts.

Peut-être vous dites-vous, à la lecture du titre de mon exposé, que je verse dans le sensationnalisme. Cela n'est pas totalement faux, car je suis un grand amateur de Schwarzenegger et de la série *Terminator*, mais à la vue de la gueule de la lamproie marine, que vous voyez à l'écran, vous comprendrez probablement qu'un poisson doté d'une arme aussi redoutable risque réellement de faire disparaître des Grands Lacs le touladi et d'autres espèces.

Je vous parlerai très brièvement de la taxinomie et du cycle de vie de la lamproie marine, et vous fournirai des renseignements de nature historique concernant l'invasion des Grands Lacs par cette espèce, ou ce qui a mené à une telle situation. Je dirai également quelques mots à propos de la Commission des pêcheries des Grands Lacs, car je crois comprendre que le comité se penchera sur la question du renouvellement de la convention qui lie les États-Unis et le Canada. Enfin, j'aborderai brièvement le sujet des mesures de contrôle qui sont prises actuellement à l'égard de la lamproie marine, et je parlerai de deux ou trois mesures proposées.

La note qui figure au bas de l'écran renvoie à un article que j'ai rédigé. La plupart des renseignements dont je vous parlerai aujourd'hui se trouvent dans cette publication.

Tout d'abord, contrairement à ce que la plupart des gens pensent, la lamproie marine n'appartient pas vraiment à la famille des anguilles. En fait, il s'agit d'une espèce de poisson beaucoup plus ancienne que l'anguille, même si elle y ressemble beaucoup. La lamproie marine n'a pas de mâchoires, d'où le nom de la classe à laquelle elle appartient, à savoir celle des agnathes, qui signifie « sans mâchoires ». Elle appartient aussi à la classe des cyclostomes, terme qui signifie « bouche ronde ». Il s'agit d'une espèce originaire de l'océan Atlantique, et considérée comme envahissante dans l'écosystème des Grands Lacs.

La lamproie marine est une espèce qui existait bien avant les dinosaures. Si je prends la peine de mentionner cela, c'est simplement pour que nous puissions comprendre que, d'un point de vue évolutionniste, il s'agit d'une espèce qui a obtenu beaucoup de succès, et qu'il pourrait donc être assez difficile de l'exterminer.

Cela dit, la lamproie marine n'est pas l'unique espèce de lamproie que nous connaissons. Il existe environ 40 espèces de lamproie; bon nombre d'entre elles sont parasitaires, mais seule la lamproie marine a acquis la notoriété qui est la sienne au cours des quelque 100 dernières années.

Il s'agit d'un anadrome, c'est-à-dire d'un poisson qui vit dans l'océan Atlantique et se rend dans les affluents du littoral de cet océan pour y pondre, ou alors dans des affluents d'eau douce, dans les cas où il vit dans un bassin hydrographique intérieur comme celui des Grands Lacs. À l'âge adulte, la lamproie marine est en phase parasitaire.

Comme vous pouvez le voir sur les photos, les dents de la lamproie marine ressemblent à des petites cornes formant un capuchon oral et lui servant à s'agripper sur le flanc des poissons. À l'aide de sa langue, elle râpe le flanc des poissons et y fait un trou. Les photos montrent le résultat très affligeant de l'attaque d'une

lamproie marine. Dans le coin supérieur droit de la photo, on peut voir deux lamproies marines agrippées à un touladi.

Voici une autre photo du touladi. La mort du poisson n'est pas uniquement provoquée par l'attaque — bien souvent... En fait, tous les petits poissons meurent d'une telle attaque. Les poissons de plus grande taille peuvent survivre à l'attaque en tant que telle, mais succombent ultérieurement des suites de diverses infections bactériennes. De 40 à 60 p. 100 des touladis meurent à la suite de l'attaque d'une lamproie marine.

Je vais vous fournir quelques données qui illustrent l'importance des dommages économiques occasionnés par la lamproie marine. Durant sa phase adulte, un représentant de cette espèce peut tuer une quantité de poissons dont le poids total représente 40 livres ou plus. Il a pu être observé que, sur sept poissons attaqués par la lamproie marine, un seul survit. Même si nous avons tendance à considérer que la lamproie de mer s'attaque aux salmonidés — c'est-à-dire aux poissons comme le saumon et la truite —, dans les faits, elle s'attaque à une vaste gamme d'espèces de poissons originaires de l'écosystème des Grands Lacs, entre autres le corégone, la lotte, le doré jaune et même l'esturgeon jaune. Ainsi, il s'agit d'un parasite qui n'est pas très sélectif dans le choix de ses victimes.

L'image illustre schématiquement le cycle de vie de la lamproie marine. Je présente cette image pour que les membres du comité comprennent que la lamproie marine partage bon nombre des habitats et des secteurs où elle évolue durant son cycle de vie avec d'autres espèces de poisson, ce qui rend parfois très difficile de prendre des mesures ciblant uniquement cette espèce.

● (1540)

La période du frai s'étend de la fin d'avril à juin, selon le plan d'eau. Un peu comme le saumon, la lamproie marine a besoin d'un habitat et de cours d'eau très limpides. Ironie du sort, c'est l'une des raisons qui expliquent pourquoi la lamproie marine est parvenue à s'installer et à pondre dans la rivière St. Marys — au cours des deux ou trois dernières décennies, ce cours d'eau a été assaini, et est devenu un habitat plus propice pour la lamproie marine.

Les adultes meurent une fois les œufs pondus. Les larves sont des organismes filtreurs pendant une période de 3 à 17 ans environ. Elles vivent dans les cours d'eau. Après leur métamorphose, elles se rendent dans le grand lac le plus près ou l'océan Atlantique, et deviennent des parasites. Cette phase de la vie de la lamproie marine dure de 12 à 20 mois environ. Ensuite, elle se reproduit, et le cycle recommence.

Sur le plan historique, nous savons que la lamproie marine est présente dans le Lac Ontario depuis 1835. Des populations confinées aux eaux intérieures ont été observées dans les cours d'eau autour du Lac Ontario, mais nous ne disposons d'aucune donnée montrant que la lamproie marine était présente dans les autres Grands Lacs avant 1921. Nous savons tous que le canal Welland a été construit en 1829 pour relier le Lac Ontario et le Lac Érié — cela a indirectement permis à la lamproie marine de se frayer un chemin vers les autres Grands Lacs, qu'elle a infestés ou envahis.

La lamproie marine a été observée pour la première fois en 1921 dans le Lac Érié, d'où elle s'est propagée très rapidement dans les autres Grands Lacs. D'aucuns ont établi que l'invasion était déjà chose faite en 1939. L'espèce était également présente dans le Lac Supérieur. En très peu de temps, soit 10 ou 20 ans, la population a connu un essor fulgurant, ce qui a provoqué un déclin assez brusque de la pêche récréative et commerciale d'importantes espèces de poisson originaires des Grands Lacs.

Ce qui explique cet essor soudain, c'est le fait que ces espèces sont de nouvelles venues au sein d'un écosystème, et que les poissons autochtones ne les reconnaissent pas comme des prédateurs, car ils n'ont pas évolué à leurs côtés ou n'ont pas acquis les mécanismes de défense appropriés pour leur faire face. Ainsi, ces espèces peuvent causer d'énormes dommages en un temps relativement court.

Par exemple, avant que la lamproie de mer n'arrive dans le Lac Huron et le Lac Supérieur, le Canada et les États-Unis pouvaient pêcher environ 15 millions de livres de touladis. Au début des années 1960, après l'arrivée de la lamproie marine, les prises ont diminué et ne totalisaient plus qu'à peu près 300 000 livres, soit un total à peu près 50 fois plus bas qu'auparavant. Bien sûr, cela s'est traduit par la faillite d'un certain nombre de pêcheries commerciales.

J'invite les membres du comité à examiner cette image, qui donne une idée des lieux où la lamproie marine est présente en Amérique du Nord. La région de couleur brune indique d'où la lamproie marine est originaire, c'est-à-dire du littoral de la côte Est des États-Unis et du Canada. Les régions en rouge sont celles que la lamproie marine a envahies au cours des 100 dernières années environ.

Comme nous le savons tous, la Commission des pêcheries des Grands Lacs a été créée en 1955-1956. L'une de ses principales responsabilités était de mettre en place un programme visant à maîtriser cette redoutable espèce envahissante nuisible. À l'heure actuelle, le programme se caractérise par une méthode à multiples volets. Entre autres, on utilise des produits chimiques comme des lampricides pour tuer les jeunes lamproies se trouvant dans les cours d'eau. Nous capturons les adultes à l'aide de trappes, nous stérilisons les mâles et les remettons à l'eau pour qu'ils fassent concurrence aux mâles en santé. Nous avons également mis en œuvre un programme dans le cadre duquel nous avons installé des barrières sur quelque 50 affluents des Grands Lacs afin d'empêcher les lamproies marines d'accéder à leur lieu de frai. Bien entendu, la présence de telles barrières rend superflue l'utilisation de produits chimiques dans l'habitat de la lamproie marine.

Les travaux sur les lampricides ont débuté au début des années 1950. Les scientifiques estiment que, à ce jour, ils ont mis à l'essai quelque 6 000 composés chimiques. En 1958, on en a découvert un qui s'est révélé très efficace, et qui est connu sous le nom de TFM. On l'utilise en quantité industrielle pour traiter les cours d'eau. Il est très utile pour tuer les larves durant la phase où elles se nourrissent par filtration. Au cours des années 1960, on est parvenu à réduire d'environ 90 p. 100 la population de lamproies marines.

Cependant, nous savons tous que les pesticides sont mal vus. Ils deviennent de plus en plus chers. Ainsi, la Commission des pêcheries s'est employée à mettre au point d'autres moyens de maîtriser l'invasion.

• (1545)

Nous pouvons aussi les capturer au moyen de trappes. Il s'agit de petites trappes portatives que l'on installe sur les petits cours d'eau et qui peuvent être très efficaces pour attraper les adultes au moment où ils migrent vers leur lieu de frai.

Quand les trappes sont intégrées aux grandes barrières, elles ont tendance à être beaucoup moins efficaces. Bon nombre de recherches sont menées dans le but d'améliorer ces trappes et de les rendre plus efficaces.

Comme vous le savez probablement, on a récemment mis fin au programme de lâcher des mâles stériles, dans le cadre duquel on utilisait de virulents produits chimiques afin, en un mot, de stériliser les mâles avant de les relâcher dans leur habitat pour qu'ils fassent

concurrence aux mâles en santé. Bien entendu, les œufs fertilisés par ces mâles ne survivaient pas.

Enfin, dans le cadre du programme d'installation de barrières que j'ai mentionné, on utilise plusieurs types de barrières, y compris des barrières de basse chute — dont je vous montrerai quelques exemples —, des barrières électriques, des barrières à crête surélevée et des barrières à vitesse, qui visent toutes à tirer profit des capacités natatoires inférieures de la lamproie marine et de protéger les habitats situés de l'autre côté des barrières contre les espèces qui s'y rendent pour y pondre leurs œufs.

L'image que vous voyez vous donne une idée des lieux où des barrières sont installées dans le bassin des Grands Lacs. On en compte actuellement plus de 50. Pour mettre ce chiffre en contexte, je mentionnerai qu'il y a environ 5 800 cours d'eau autour des Grands Lacs, de sorte que le nombre de cours d'eau munis de ce type de dispositif de contrôle est très peu élevé.

Voici à quoi ressemble une barrière. Sa hauteur est d'environ 1,50 mètre ou 2 mètres. La lamproie marine est incapable de la franchir, mais plusieurs autres espèces de poisson sont capables de le faire. Vous pouvez voir un gros salmonidé capable de sauter dans les airs pour franchir la barrière. Cependant, nous disposons de renseignements selon lesquels ces barrières perturbent toujours la migration de plusieurs autres espèces de poissons originaires de l'écosystème des Grands Lacs.

Voici un exemple de barrière gonflable. On installe des barrières de ce type uniquement durant la période de migration de la lamproie marine; par la suite, on les abaisse pour permettre aux autres espèces de se déplacer.

La Commission des pêcheries des Grands Lacs a beaucoup mis l'accent sur le fait de tenter de diminuer le recours aux produits chimiques comme le TFM, de mettre au point des trappes et des barrières plus efficaces et de recourir à des solutions plus écologiques et à de nouvelles méthodes de contrôle.

J'aurai terminé dans deux minutes environ. Je suis désolé d'avoir un peu dépassé le temps.

L'une des nouvelles mesures qui ont fait l'objet d'un bon nombre de recherches au cours des 5 ou 10 dernières années est l'utilisation de phéromones, substance qui attire habituellement les poissons vers leur lieu d'origine. Les larves sécrètent une phéromone dite de migration qui attire les adultes et que ces derniers considèrent comme un genre d'indice de fiabilité de l'habitat — la présence de phéromone indique la présence de larves vivantes, et donc qu'il s'agit d'un bon habitat pour frayer.

En outre, les mâles sécrètent une phéromone sexuelle qui attire les femelles durant la période de frai. Des scientifiques ont réussi à synthétiser ces substances chimiques pour tenter d'attirer les lamproies vers les trappes et, bien sûr, les tuer.

La méthode dont je me suis en quelque sorte fait le chantre au cours des deux ou trois dernières années — la Commission des pêcheries m'a finalement versé un peu d'argent — consiste à sonner l'alarme. Il s'agit de faire peur aux lamproies marines plutôt que de les attirer. À cette fin, on utilise des signaux d'alarme naturels, par exemple les substances chimiques pouvant se trouver dans la peau ou les organes internes des lamproies marines en décomposition. On peut également se servir des signaux utilisés par les prédateurs — de l'urine, de la salive ou d'autres substances chimiques libérées par les prédateurs connus de la lamproie marine. Des recherches à ce sujet sont en cours.

Comment pourrions-nous utiliser cela? De toute évidence, si cela fonctionne, nous pourrions empêcher la lamproie marine d'entrer dans certains cours d'eau et concentrer sa présence dans les cours d'eau où sont déjà installés des trappes ou d'autres dispositifs de contrôle. En outre, durant le jour, les lamproies marines se cachent habituellement sous des roches et des berges abruptes, et nous pourrions peut-être les effrayer à ce moment-là pour qu'elles sortent de leur cachette et soient plus susceptibles d'être capturées à l'aide de trappes.

Cela n'est rien de nouveau. On a déjà eu recours à cela. Il s'agit d'une stratégie d'attraction-répulsion, qui consiste à les attirer au moyen de phéromones et de les faire fuir au moyen de répulsifs. On a utilisé cette méthode contre les animaux nuisibles domestiques, et nous tentons de l'utiliser contre la lamproie marine.

Merci beaucoup de votre attention. Voilà de quoi je voulais vous parler. Si je suis entré dans les détails, c'est pour vous faire prendre conscience du fait que nous devons examiner chacune des phases de la vie de la lamproie marine et déterminer quelles mesures nous pouvons prendre à chacune de ces étapes pour éventuellement enrayer cette espèce. Comme vous pouvez le constater, la Commission des pêcheries des Grands Lacs utilise déjà une démarche à multiples volets pour tenter par tous les moyens possibles de lutter contre la lamproie marine.

• (1550)

À ce jour, nous avons obtenu d'assez bons résultats, sauf dans la rivière St. Marys. Il s'agit probablement du point névralgique des Grands Lacs, et l'université où j'enseigne est située sur les rives de cette rivière. C'est de ce réseau hydrographique que proviennent la plupart des lamproies marines du nord du Lac Huron. D'autres recherches doivent être menées à tout prix.

Merci.

• (1555)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Imre.

Nous allons maintenant passer à la période de questions. Monsieur Hayes, vous avez la parole.

M. Bryan Hayes (Sault Ste. Marie, PCC): Merci, monsieur le président.

Bienvenue, monsieur Imre. Il est merveilleux que vous soyez ici pour représenter l'Université Algoma, de Sault Ste. Marie, dont je suis diplômé. L'Université Algoma et Sault Ste. Marie sont très heureuses que vous vous soyez établi à Sault Ste. Marie, et je vous en remercie.

Dans votre rapport, vous mentionnez que, en 2001, la Commission des pêcheries s'était engagée à réduire de 50 p. 100 son utilisation de lampricides, ce qui explique pourquoi vous menez des travaux en vue de mettre au point une nouvelle méthode. Avez-vous une quelconque idée des progrès qui ont été réalisés en vue du respect de l'engagement pris en 2001? À votre connaissance, a-t-on effectivement réduit de 50 p. 100 l'utilisation de lampricides?

M. Istvan Imre: Comme je ne fais pas partie de l'équipe qui prend les mesures de contrôle, je ne peux pas vous fournir de données exactes, mais je crois comprendre que, à l'heure actuelle, les mesures que l'on prend pour lutter contre la lamproie marine s'appuient très fortement sur l'utilisation de pesticides, vu que, en toute honnêteté, à ce moment-ci, il s'agit du moyen le plus efficace dont nous disposons à cette fin.

Il y a peut-être eu une certaine réduction, mais celle-ci n'est certainement pas de l'ordre de celle que la commission souhaitait réaliser. Les recherches sur les phéromones se déroulent au moins

depuis ce temps, et des signes très positifs montrent que l'on a réussi à faire réagir la lamproie aux phéromones. Des essais sur le terrain ont été menés afin d'établir l'efficacité, mais à ma connaissance, les phéromones n'ont pas été utilisées à grande échelle aux fins de la lutte contre la lamproie. Tout juste l'an dernier, j'ai reçu du financement pour mener une recherche sur les répulsifs que je propose, et je mènerai les premières expériences cet été.

Une autre personne qui mène des travaux parallèles a mené une série d'expériences l'été dernier. En un mot, je ne pense pas que la Commission des pêcheries des Grands Lacs soit près, à ce moment-ci, de réaliser son objectif en matière de réduction de l'utilisation de pesticides.

M. Bryan Hayes: Pouvez-vous nous dire ce qui a poussé la commission à fixer cet objectif? Est-ce que l'utilisation de lampricides posait un quelconque problème? Avait-elle un effet qui a amené les gens à estimer qu'ils devaient changer de méthode? Y a-t-il une raison précise à l'origine de cet objectif? Pourquoi la Commission a-t-elle pris cet engagement?

M. Istvan Imre: D'après la littérature et les rapports publiés par la Commission des pêcheries des Grands Lacs, j'estime que cela s'explique par plusieurs raisons. L'une d'entre elles, que tout le monde connaît, je crois, tient à ce que personne n'aime que des pesticides se retrouvent dans leurs sources d'eau potable. Certes, ce pesticide est biodégradable, mais il est néanmoins vu d'un mauvais oeil. Il existe au moins quelques éléments probants qui montrent que, en dépit de l'affirmation selon laquelle ce pesticide ne s'attaque qu'à la lamproie marine, dans les faits, il a des effets, par exemple, sur les toutes premières étapes du cycle de vie de l'esturgeon jaune, effets qui sont de nature chronique. Nous savons que, à ce moment-ci, l'esturgeon jaune est une espèce en voie de disparition, ou est très près de l'être.

La dernière raison, et probablement la plus importante, tient à ce que le coût des lampricides augmente littéralement chaque année, ou presque. Je crois comprendre que, à l'heure actuelle, les coûts liés à l'utilisation de cette substance chimique se chiffrent à environ 1 million de dollars par lac. Si je ne m'abuse, selon le lac, les coûts oscillent entre 800 000 et 1 million de dollars.

Il s'agit là du coût total des mesures de contrôle, mais en fait, la plupart de ces mesures reposent sur l'utilisation de pesticides. Je crois que la Commission des pêcheries peut apprécier la gravité de la situation, dans la mesure où les coûts montent continuellement, et où le public n'aime pas que l'on injecte dans l'eau une quantité industrielle de pesticides. Il serait probablement très judicieux de tenter de réduire la quantité de pesticides utilisés, et de mettre au point d'autres méthodes pouvant à tout le moins servir de complément aux pesticides.

M. Bryan Hayes: J'ai lu votre article, et vous y mentionnez, comme vous l'avez fait ici, d'autres solutions, par exemple l'utilisation de phéromones et l'utilisation accrue d'autres technologies de contrôle existantes, par exemple les barrières de basse chute et la capture au moyen de trappes et la remise à l'eau des mâles stérilisés. À ce jour, est-ce que quiconque a mené des évaluations afin d'établir la méthode la plus efficace?

M. Istvan Imre: Je ne peux pas vous fournir de données puisque je ne fais pas partie de l'équipe, mais il ne fait aucun doute que les pesticides sont de loin le moyen le plus efficace.

J'ai mentionné le fait que, en ce moment, nous utilisons des trappes principalement à des fins d'évaluation de la population — c'est-à-dire pour établir la densité de la population de lamproies à laquelle on a affaire — par opposition au fait de les utiliser à des strictes fins de contrôle, utilisation dont l'efficacité est extrêmement variable. L'utilisation de trappes à cette dernière fin se révèle habituellement assez faible, surtout sur les très vastes réseaux hydrographiques, comme celui de la rivière St. Marys.

Quant aux barrières, elles peuvent être très efficaces, car elles permettent réellement d'empêcher les lamproies de se rendre dans leur lieu de frai, et il s'agit d'une méthode peu coûteuse puisqu'il n'y a qu'un seul coût à assumer, celui de la construction de la barrière. Bien entendu, on doit se rendre aux barrières pour recueillir les poissons. Il s'agit d'une méthode efficace.

Cela pose un problème. Au cours de la dernière partie de mes études de premier cycle, à la fin des années 1990, j'ai pris part à une étude dans le cadre de laquelle on s'est penché sur les effets de ces barrières sur les habitudes de migration des autres espèces de poissons autochtones. Oui, les barrières bloquent le passage aux lamproies marines, mais elles bloquent également le passage à un certain nombre d'autres espèces de poisson qui migrent à peu près à la même période pour aller frayer, par exemple le meunier noir — *catostomus commersoni* —, dont la migration de frai a lieu à la même époque que celle de la lamproie marine. Ainsi, oui, nous bloquons le passage à la lamproie marine, mais les barrages ont d'autres effets. Là encore, il s'agit d'une arme à double tranchant.

En ce qui concerne les autres méthodes, notamment la stérilisation des mâles, je ne connais aucune donnée pour ce qui est de leur efficacité. Un représentant de Pêches et Océans Canada serait probablement mieux placé que moi pour vous fournir des données à ce sujet, mais je peux vous dire que, en raison de problèmes liés aux coûts, on a mis fin à ce programme récemment, même si nous savons que ces poissons ne peuvent pas frayer une fois qu'ils ont été stérilisés.

En ce qui a trait aux phéromones, le programme n'est pas suffisamment avancé pour lutter d'une quelconque façon contre la lamproie marine, et le recours aux répulsifs ne fait que commencer, de sorte que, si une évaluation globale avait été menée, ces méthodes n'auraient pas du tout été prises en considération.

• (1600)

Le président: Merci, monsieur Hayes.

Monsieur Chisholm.

M. Robert Chisholm: Merci, monsieur le président.

Je partagerai mon temps avec M. Donnelly. J'ai deux ou trois questions à poser, puis M. Donnelly utilisera le reste de mon temps pour poser quelques autres questions à propos des pesticides.

Vous avez parlé de la rivière St. Marys et avez précisé que les activités menées pour l'assainir avaient abouti à son invasion par la lamproie marine. Peut-être que d'autres personnes ont entendu l'exposé à ce sujet, mais j'aimerais que vous nous disiez quelques mots à propos de ce qui a été fait avec cette rivière et du problème qu'elle présentait, et que vous nous expliquiez un peu comment ça s'est passé.

M. Istvan Imre: Il s'agissait de régler un problème de qualité de l'eau qui existait depuis un bon moment, et qui était attribuable aux effluents — pour la plupart d'origine industrielle — qui étaient déversés dans la rivière St. Marys. En outre, bon nombre de ces effluents se sont accumulés dans les sédiments. Il y avait une papeterie, mais je crois qu'elle a fermé ses portes.

Quoi qu'il en soit, grâce aux règles habituelles du ministère de l'Environnement, on a tenté de restreindre tout rejet de produits toxiques d'origine industrielle et, au fil du temps, cela a abouti à l'assainissement général de l'eau. Comprenez-moi bien: il s'agit d'une chose positive, et j'approuve tout à fait cela. Nous devrions prendre plus d'initiatives de ce genre. Toutefois, le problème tient à ce que la lamproie marine a besoin, pour frayer, d'une eau de bonne qualité, d'une eau limpide et froide, comme c'est le cas du saumon et de la truite. Un effet indésirable de l'assainissement de la rivière, à savoir la réduction de la charge en substances toxiques et l'amélioration de la qualité de l'eau, a eu pour résultat que la lamproie marine a pu s'établir dans ce cours d'eau et y frayer, et, élément plus important, les larves sont capables de survivre dans les sédiments.

Juste avant de venir ici, j'ai lu un rapport rédigé par Lupi et Hoehn et publié en 1998. Selon ce rapport, il y a 14 ans, la Commission des pêcheries des Grands Lacs a mené une étude pour établir le nombre de lamproies marines provenant de la rivière St. Marys et frayant dans le nord du Lac Huron. En 1998, le nombre moyen de lamproies marines par lac était estimé à environ 50 000. Toutefois, dans le nord du Lac Huron, leur nombre était estimé à 400 000, soit un nombre supérieur à celui de tous les Grands Lacs pris ensemble, et il faut garder présent à l'esprit le fait que toutes ces lamproies provenaient de la rivière St. Marys.

J'imagine que la question est de savoir pourquoi l'on peut s'attaquer à divers cours d'eau, et non pas à la rivière St. Marys. S'il est si difficile de lutter contre la lamproie dans la rivière St. Marys, c'est qu'il s'agit d'une rivière très grande et très profonde, dont le débit est très rapide. Il n'est pas vraiment efficace d'injecter des produits chimiques dans une telle rivière, même en quantité astronomique, car le courant emporte très rapidement ces produits. On ne peut utiliser des produits chimiques à des fins de contrôle que dans certains bras morts, et de façon sporadique. Cela n'a pas vraiment d'effets négatifs.

À Sault Ste. Marie, les barrages qui se trouvent sur cette rivière ont fait l'objet de beaucoup de recherches. Plusieurs trappes sont intégrées au barrage de Brookfield et au barrage de l'entreprise Edison, situés sur l'autre rive. Chaque année, en outre, l'Université de Guelph, le MPO et moi-même menons beaucoup de recherches dans la région pour tenter de déterminer les mesures que nous pouvons prendre pour accroître le plus possible l'efficacité de ces trappes, vu que les produits chimiques ne fonctionnent pas.

Ai-je répondu à votre question?

• (1605)

M. Robert Chisholm: Oui. C'est intéressant.

Le président: Monsieur Donnelly.

M. Fin Donnelly: Merci, monsieur le président.

Je crois comprendre que les lampricides à base de TFM peuvent avoir des effets néfastes sur d'autres espèces. Vous avez mentionné l'esturgeon jaune, mais il y a également la lamproie du Nord et les necturnes tachetés. Sans aucun doute, les pesticides jouent un rôle important au moment de lutter contre les espèces aquatiques envahissantes, mais nous savons, par ailleurs, qu'ils peuvent avoir des effets néfastes sur une multitude d'espèces, et qu'il est difficile de faire des prédictions en ce qui concerne ces effets. Ainsi, quelle importance revêtent les recherches menées par le MPO et d'autres scientifiques comme vous en ce qui concerne les effets de ces pesticides?

En outre, croyez-vous que les compressions subies par le MPO pourraient avoir une incidence sur votre travail?

M. Istvan Imre: Je pense que je vais probablement rappeler des évidences, dans la mesure où tout le monde sait quels types d'effets les pesticides peuvent avoir en général et sur les espèces aquatiques qui cohabitent avec les jeunes lamproies marines dans les cours d'eau.

J'estime que ce que j'ai dit plus tôt à propos de l'esturgeon jaune est important. Les effets ne sont pas considérables. Les pesticides n'entraînent pas dans l'immédiat un grand nombre de décès, mais au fil du temps, ils peuvent avoir une incidence sur la capacité de survie de cette espèce. Nous ne disposons pas d'éléments probants solides à cet égard, mais il s'agit d'un fait. Bien sûr, d'autres espèces de lamproies — dont plusieurs sont originaires de l'écosystème des Grands Lacs — pourraient être touchées. Je pense qu'il est important de mener d'autres travaux à ce sujet, et de tenter de mettre au point d'autres solutions plus écologiques, de manière à ce que nous puissions peut-être espérer que, dans un avenir rapproché... C'est sur cela que s'est penchée la Commission des pêcheries des Grands Lacs en 2001. Au cours des 11 dernières années, il ne s'est rien passé, mais certaines de ces choses exigent beaucoup de temps.

Pour ce qui est de la manière dont mon travail pourrait être touché par les compressions, je mentionnerai que le financement que je reçois provient habituellement de la Commission des pêcheries des Grands Lacs, et non pas de Pêches et Océans Canada. La Commission m'a versé une subvention pour que je mène pendant un an des recherches sur le répulsif dont j'ai parlé. S'il y avait des compressions au chapitre du financement — et nous avons déjà subi les contrecoups des compressions effectuées l'an dernier aux États-Unis —, pour l'essentiel, cela nous empêcherait de mener d'autres travaux. Nous ne pourrions pas faire cela.

Il y a une autre chose sur laquelle on ne saurait trop insister — il s'agit d'une chose pour laquelle je lutte également au sein de l'université où j'enseigne. J'ai des collègues qui, par exemple, étudient l'écologie végétale. Je ne tente pas de réduire l'importance de cette matière, mais la recherche sur les plantes exige beaucoup moins d'argent que la recherche sur l'eau, qui exige des bateaux, des camions, du personnel et des appareils provoquant des chocs électriques. Ou alors, disons que vous voulez mener des expériences en laboratoire, vous avez besoin de... Par exemple, à St. Marys, le MPO a construit un très beau laboratoire que l'on m'a permis d'utiliser.

M. Fin Donnelly: Comme je n'ai que peu de temps, je pourrais peut-être poser rapidement une dernière question.

Compte tenu de ces contraintes, quelle est selon vous la mesure la plus importante que le gouvernement du Canada pourrait prendre dans la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes?

M. Istvan Imre: Mis à part le fait de nous verser le même financement qu'auparavant?

Je pense que le financement de la recherche ainsi que la gestion, c'est-à-dire la lutte contre les espèces envahissantes, sont des choses très importantes.

Veillez me pardonner, je n'essaie pas de vous dire quoi faire: la décision vous revient. Toutefois, vous pourriez voir la somme versée comme un investissement; si nous investissons suffisamment dans la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes et dans d'autres travaux de recherche, nous allons pouvoir assurer l'existence de la pêche commerciale dans l'avenir. C'est bel et bien de cela qu'il s'agit.

N'oubliez pas que la pêche commerciale et la pêche sportive génèrent, selon les estimations, des recettes annuelles de plusieurs milliards de dollars. À cet égard, je dirais que je ne pense pas qu'on puisse un jour se débarrasser de la lamproie. Il s'agit plutôt

simplement d'essayer d'en maintenir la concentration à un niveau très bas et de permettre ainsi aux autres populations de poisson de survivre.

• (1610)

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Kamp.

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur Imre, d'être ici.

C'était un excellent exposé, et je pense qu'il nous a éclairés. Nous avons beaucoup entendu parler de la lamproie, mais je ne pense pas que nous en savions autant avant aujourd'hui sur l'aspect biologique, son cycle de vie et ainsi de suite. Je vous remercie donc de votre témoignage.

La lamproie doit évidemment venir de quelque part. Pourriez-vous nous dire de quelle région du monde elle vient?

M. Istvan Imre: La lamproie vient de l'océan Atlantique, et elle fraie en Amérique et en Europe. En fait, je pense que M. Allen a mentionné que deux lamproies ont été envoyées à la Reine. Sans vouloir faire de mauvaise blague, la Chine, c'est les pandas, et nous, nous sommes pris avec la lamproie.

Ce qui est intéressant, c'est que, au Portugal, par exemple — j'ai de l'information factuelle sur ce pays, parce qu'un de mes collègues est titulaire de la chaire sur les espèces terrestres envahissantes à l'Université Algoma, et il vient du Portugal —, la lamproie est considérée comme un mets raffiné. Les Portugais mangent un plat qu'ils appellent *arroz de lampreia*, et qui est composé de riz et de sang de lamproie.

Oui, je viens de la Transylvanie. Les deux choses sont vraies.

Il y a une pêcherie — on pratiquait du moins la pêche commerciale à la lamproie dans le passé —, et les stocks sont sur le point d'être épuisés dans l'océan Atlantique. La lamproie est à l'heure actuelle un aliment si recherché qu'on peut obtenir de 50 à 80 euros pour une lamproie vivante au Portugal: il n'y en a pas suffisamment. Ici, pourtant, c'est évidemment une espèce envahissante qui est très difficile à combattre et probablement impossible à éradiquer.

M. Randy Kamp: Oui. J'imagine que c'était là que je voulais en venir. Je veux dire... Nous ne voyons que l'aspect négatif, mais la lamproie a une grande valeur commerciale à certains endroits en Europe, par exemple au Portugal, comme vous l'avez mentionné.

N'y a-t-il pas...? Est-ce qu'on pêche la lamproie? Qu'advient-il des poissons que nous sortons des Grands Lacs une fois qu'ils sont morts?

M. Istvan Imre: Lorsqu'ils sont morts, on n'en fait rien. J'ai soulevé la question auprès du USGS et du Fish and Wildlife Service des États-Unis, ainsi qu'auprès du MPO. Nous avons la capacité de gérer toute l'exploitation. Pourquoi ne pas simplement délivrer des permis de pêche commerciale à la lamproie?

Le problème est en réalité un peu plus complexe qu'on le penserait. Le principal problème, c'est que, si l'on autorise les gens à pêcher un poisson, ce qu'ils vont faire, c'est qu'ils vont prendre la lamproie dans un cours d'eau, parce qu'il n'y a pas suffisamment de prises à cet endroit, et l'amener dans un autre cours d'eau pour être sûrs de pouvoir en pêcher suffisamment pour gagner leur vie. C'était en quelque sorte l'argument principal à mes yeux, c'est-à-dire que les gens allaient évidemment faire cela. Nous sommes tous humains, n'est-ce pas? Nous voulons simplement gagner de l'argent. Si vous voulez beaucoup de lamproies et que vous n'arrivez à en pêcher que 1 500 dans un cours d'eau, et si vous en avez besoin pour gagner votre vie et qu'il n'y a personne pour vous surveiller, vous allez dire qu'il n'y a qu'à mettre des lamproies dans tous les cours d'eau.

Blague à part, j'ai abordé cet aspect de la question avec le collègue dont je vous ai parlé. Vu qu'il y aurait un intérêt sur le plan commercial et un besoin au Portugal, pourquoi ne pas simplement pêcher les lamproies que nous avons ici, les mettre sur la glace et les exporter pour faire de l'argent? On créerait ainsi des emplois dans les deux pays, et il y en a, ici, des lamproies.

Il y a toutefois un autre problème qui se pose. Premièrement, il est probable que ni l'une ni l'autre des organisations de gestion des ressources ne serait friand de l'idée, parce que les gens commenceraient à rejeter des lamproies à l'eau partout. Deuxièmement, j'ai jeté un coup d'oeil sur les quelques rares données scientifiques dont nous disposons actuellement sur la lamproie et, comme elle est au sommet de la chaîne alimentaire et qu'elle se nourrit de gros poissons comme le saumon, elle accumule beaucoup de métaux lourds dans son organisme. Malheureusement, il y a tellement de plomb et de mercure, entre autres, dans les tissus d'une lamproie d'âge adulte, qu'on pourrait presque dire que c'est un déchet toxique. On pourrait difficilement, en fait, vendre ce poisson à l'étranger en disant qu'il est bon pour la santé, pour autant qu'on en mange seulement une fois par mois.

Des voix: Oh, oh.

M. Imre: C'est une blague, mais vous voyez ce que je veux dire.

• (1615)

M. Randy Kamp: D'accord.

Je suis désolé si vous nous l'avez déjà dit — je n'étais peut-être pas là — mais est-ce que nous savons comment la lamproie est arrivée ici au XIX^e siècle et par quel vecteur?

M. Istvan Imre: Grosso modo, elle est arrivée dans le lac Ontario par le fleuve Saint-Laurent. Il n'y avait à l'époque absolument aucun barrage ni autre obstacle du genre, alors elle a dû remonter le Saint-Laurent jusqu'au lac Ontario. La première mention de sa présence remonte à 1835, d'après ce que j'ai trouvé.

Aujourd'hui, nous savons bien sûr qu'elle a détruit les pêcheries du lac Ontario en peu de temps. C'est cependant nous qui avons permis cette destruction. En fait, je suis très content que vous ayez soulevé la question. Essentiellement, c'est arrivé par notre faute. Nous avons permis à la lamproie de remonter les Grands Lacs lorsque nous avons creusé le canal Welland pour le transport commercial. À l'époque personne n'a pensé au fait que la lamproie pourrait malheureusement remonter le cours d'eau elle aussi.

Je suis content que vous en ayez parlé. Je sais que nous n'avons pas beaucoup de temps, mais, si vous me permettez, je voudrais dire que, dans le contexte, ce qui est je crois très important, en fait ce qui est le plus important, probablement, c'est la prévention. Il faut vous rendre compte que nous allons devoir consacrer des millions de dollars à la lutte contre un tueur comme la lamproie — tant et aussi

longtemps que nous allons avoir de l'argent et que nous allons vouloir mener le combat —, mais qu'il ne s'agit que de l'une des 186 espèces ou à peu près qui sont arrivées au cours des 10 ou 20 dernières années. Comme membres de l'appareil législatif, vous devez donc réfléchir très, très attentivement à ce que vous laissez entrer.

Pour vous donner un autre exemple, je suis allé au marché de poissons chinois de Toronto. J'y suis allé parce que j'adore le poisson et que je suis toujours à la recherche de poissons. J'y ai vu toutes sortes de poissons qui ne viennent pas de l'Ontario, qui ne viennent pas du Canada, et qui nageaient avec bonheur dans des réservoirs. Je me disais: « Si quelqu'un en achète un... »

Nous achetons des piranhas à nos enfants, pour leur aquarium. Après un bout de temps, les enfants se rendent compte qu'en grandissant, les piranhas ont des dents qui poussent à une extrémité, alors ils les rejettent dans le plan d'eau le plus près de chez eux. Par la suite, on lit dans un journal local du Sud de l'Ontario qu'un enfant a attrapé un piranha dans un lac de l'endroit, et on se demande comment cela a bien pu se produire.

Eh bien, exactement de la même manière, nous permettons, pour des raisons commerciales ou autres, l'introduction d'organismes qui ensuite s'échappent. Pourquoi nous retrouvons-nous tout à coup avec le problème des cinq espèces de carpe asiatique? Exactement pour la même raison: elles ont été introduites dans le cadre de la lutte contre certaines espèces végétales et aux fins de l'aquaculture, d'après ce que j'ai entendu dire, dans les États du Sud. La question n'est pas de savoir si elles se sont échappées; pour toutes les espèces aquatiques, la véritable question, c'est de savoir quand elles se sont bel et bien échappées. Il y a eu une inondation, et elles ont passé par-dessus la digue. Elles ont envahi le Mississippi et ses affluents, et elles ont remonté jusqu'au Canada à la vitesse de l'éclair.

De mon point de vue de chercheur... et j'enseigne la biologie des espèces envahissantes à mes étudiants... Ne vous méprenez pas sur mes intentions: je n'essaie pas de vous faire la leçon. C'est simplement une espèce de plaidoyer de la part d'un chercheur au désespoir qui veut vous dire que nous devons faire très attention aux animaux vivants dont nous permettons l'entrée au pays, parce que, une fois qu'ils sont ici, on ne peut absolument plus empêcher les gens de les mettre en liberté. Les gens jettent des poissons rouges dans les toilettes. Après, ils n'y pensent plus.

Il y a par exemple des poissons-chats exotiques dont on ne pense pas qu'ils puissent survivre dans le lac Ontario. L'un de mes collègues a attrapé, au cours d'une pêche à l'électricité selon la méthode habituelle près de la centrale de Pickering... La centrale rejette plein d'eau chaude utilisée pour le refroidissement, et cela crée une espèce d'écosystème tropical qui fait que le poisson-chat survit dans ce secteur.

D'accord, je sais: « Ce n'est qu'un spécimen, mais ce sont des animaux qui, au cours de leur évolution, ont véritablement « appris » à survivre à tout. Nous devons faire très, très attention à ce que nous laissons entrer.

Je suis désolé: j'ai probablement parlé plus longtemps que...

M. Randy Kamp: Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Kamp.

Nous allons passer à M. MacAulay.

L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Bienvenue, monsieur Imre.

Nous, les êtres humains, sommes difficiles à gérer.

M. Istvan Imre: Avez-vous dit gérer?

L'hon. Lawrence MacAulay: Il est difficile d'avoir confiance en l'être humain.

Je pense que l'une des choses les plus importantes que nous devons faire dans ce genre de situation, c'est d'informer les gens. Je ne crois pas que la société voudrait vraiment faire ce que j'ai décrit si elle se rendait compte des dommages que cela cause. Je ne sais pas si vous voulez approfondir cette question.

Grosso modo, l'une des choses les plus importantes que nous devons faire, c'est d'amener les gens à comprendre qu'en réalité, lorsqu'ils font entrer au Canada une espèce étrangère, ils causent beaucoup de tort à l'écosystème. Êtes-vous d'accord?

M. Istvan Imre: Oui, je suis tout à fait d'accord. Évidemment, je ne laissais pas entendre que quelqu'un ferait ce que j'ai dit avec l'intention de détruire quoi que ce soit. Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire.

Oui, je suis tout à fait d'accord pour qu'on informe la population. C'est bien entendu ce que nous faisons, entre autres, dans toutes les universités ou autres établissements d'enseignement. C'est la raison pour laquelle nous offrons des cours sur les espèces envahissantes ainsi que des cours généraux sur l'écologie. Nous disons toujours qu'il faut être prudent, parce que c'est ce que peuvent faire les espèces envahissantes.

La lamproie, en plus d'être un tueur, est aussi le symbole, si l'on veut, des espèces dont la présence est néfaste, puisque son cas montre aux gens ce qui peut se produire si nous prenons des décisions qui peuvent être les meilleures pour certaines raisons, mais peut-être pas. Les gens ne pensent pas à toutes les choses qui pourraient se produire. Je suis d'accord. Les informer est très important.

• (1620)

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup, monsieur Imre.

Je ne sais pas si vous avez mentionné la fréquence à laquelle la lamproie fraie et meurt. À quel moment cela se passe-t-il, et à quelle étape du cycle de vie? Ce n'est pas fréquent, bien évidemment, si l'animal meurt lorsqu'il se reproduit. C'est la fin.

M. Istvan Imre: En fait, n'oubliez pas que j'ai dit que la lamproie est un parasite pendant 12 à 20 mois à l'âge adulte. C'est à ce moment-là qu'elle tue les poissons qu'elle parasite. Elle remonte des affluents des Grands Lacs pour frayer. Une fois qu'elle a frayé, elle meurt. Une femelle peut pondre de 25 000 à 100 000 oeufs.

Ce poisson ne fait pas exception à la règle, c'est-à-dire que, comme tout autre poisson, il pond des oeufs qui ne sont pas viables pour la plupart. Jusqu'à 6 000 oeufs environ sont cependant viables et donnent naissance à 6 000 poissons qui survivent, en moyenne. Une lamproie peut donc donner naissance à 6 000 autres poissons.

L'hon. Lawrence MacAulay: Vous avez indiqué que le nombre de saumons et de truites pêchées avait beaucoup diminué. Vous avez aussi indiqué que le nombre de lamproies avait beaucoup diminué à un moment donné. Qu'est-ce qui s'est passé?

M. Istvan Imre: Le nombre de poissons a augmenté de nouveau, après avoir connu un recul. À la fin des années 1950 et dans les années 1960, il y a eu un effondrement des stocks de plusieurs espèces de poissons.

Eh bien, ce n'est pas tout à fait clair, en ce sens que la lamproie a contribué à l'effondrement des stocks, mais ce n'était pas le seul facteur. La surpêche en était un aussi. Nous avons réussi à limiter la

concentration de lamproies dans les années 1960, mais c'était à l'époque où on rejetait un grand nombre de touladis et d'autres espèces de poissons d'élevage dans les Grands Lacs pour restaurer les stocks. C'est ce qui s'est passé, dans une certaine mesure.

L'hon. Lawrence MacAulay: Avant que mon temps ne soit écoulé, pourriez-vous parler du fait que la lamproie dégage une substance chimique lorsqu'elle est blessée? Est-ce que c'est vrai?

Êtes-vous sur le point de lancer des travaux de recherche là-dessus? Ce serait mieux si je vous posais la question dans un an, probablement. Vous devez cependant penser qu'il y aurait moyen d'utiliser cette propriété comme méthode de lutte contre l'envahissement par l'espèce.

M. Istvan Imre: Merci de la question.

Dans l'article de 2010 que j'ai cité, je pose en hypothèse que ses tissus contiennent une substance chimique, parce que nous savons qu'une grande variété d'autres espèces de poissons, y compris certains salmonidés, ont ce qu'on appelle un signal d'alarme, une substance qui se dégage habituellement de leur peau lorsqu'un brochet, par exemple, les mord. C'est une alerte chimique envoyée aux membres conspécifiques de l'espèce — c'est-à-dire les autres membres de la même espèce — pour leur dire qu'il y a eu une attaque et qu'ils doivent se sauver.

Nous pensons que la lamproie doit avoir un mécanisme similaire. En fait, Michael Wagner, qui travaille à l'Université du Michigan et occupe un poste permanent de chercheur au sein de la Commission des pêcheries des Grands Lacs, a montré que la lamproie évite les cadavres d'autres lamproies.

Je vais travailler avec des lamproies qui viennent d'être tuées ainsi qu'avec des échantillons de tissus de jeunes lamproies. Essentiellement, ce que je vais faire, c'est que je vais prendre une certaine quantité de tissus, les broyer, les dissoudre dans de l'eau et verser le tout dans le milieu où vivent les lamproies pour voir comment elles réagiront. Il y a des données scientifiques très positives qui montrent qu'elles évitent les substances chimiques en question. Bien entendu, celles-ci ne les tuent pas. Ce n'est pas une méthode de lutte contre l'espèce; c'est une méthode de manipulation de leur comportement.

Je vais vous donner un exemple du fonctionnement de cette méthode. Imaginez un cours d'eau de la largeur de la salle dans laquelle nous nous trouvons, et qu'il y a dans un coin un barrage...

L'hon. Lawrence MacAulay: Vous pourriez les éloigner d'un secteur en leur faisant peur.

M. Istvan Imre: Oui, c'est là que je veux en venir.

En présumant que la répartition des animaux est uniforme vers l'amont, si je versais la substance chimique de l'autre côté du cours d'eau, les lamproies viendraient de ce côté-ci et pourraient plus facilement être attrapées. Idéalement, si je pouvais installer de l'autre côté un tuyau permettant de diffuser la substance chimique dans l'eau, nous pourrions créer un obstacle chimique. Celui-ci serait de nature temporaire, mais il pourrait servir à empêcher les lamproies de remonter le cours d'eau en question et d'aller jusqu'au suivant. Plutôt que d'utiliser une quantité énorme de produits chimiques très coûteux, on pourrait simplement diffuser cette substance chimique et ainsi envoyer le signal que c'est un mauvais endroit pour les lamproies, si tout se passait bien.

• (1625)

L'hon. Lawrence MacAulay: Ce serait aussi un moyen naturel de le faire.

M. Istvan Imre: Oui.

L'hon. Lawrence MacAulay: Dans certains secteurs, l'augmentation du nombre de lamproies a été très faible. Pouvons-nous en tirer des conclusions concernant les différentes conditions?

M. Istvan Imre: Je présume que vous parlez de la rivière St. Marys.

L'hon. Lawrence MacAulay: Oui.

M. Istvan Imre: Nous savons ce qui cause la différence. Les conditions de l'habitat se sont beaucoup améliorées, ce qui a permis aux animaux de se reproduire dans ce secteur. Nous avons plus de difficulté à combattre la lamproie à cet endroit parce que le produit chimique que nous diffusons normalement est très efficace dans les petits cours d'eau, mais il s'agit dans ce cas-ci d'un plan d'eau de 300 mètres de largeur, de plusieurs mètres de profondeur et dont le débit est très rapide à certains endroits. Il faudrait une quantité énorme du produit pour arriver à tuer les larves, et la majeure partie de la substance ne se rendrait pas jusqu'au fond.

L'hon. Lawrence MacAulay: Et ce n'est pas très acceptable non plus.

M. Istvan Imre: C'est un autre problème.

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Imre, au nom de tous les membres du comité, je tiens à vous remercier d'avoir pris le temps de venir ici aujourd'hui, de votre exposé et de vos réponses à nos questions. La séance a été très informative, et nous en sommes très reconnaissants.

M. Istvan Imre: Merci beaucoup.

Je tiens à m'excuser auprès de mon interprète. J'ai parfois tendance à parler très vite. On m'a dit de ralentir, mais, lorsque je m'enthousiasme, je passe à la vitesse supérieure. Merci beaucoup de m'avoir accordé du temps et de m'avoir fait l'honneur de me permettre de m'adresser à vous. Veuillez me pardonner mes élans de passion un peu excessifs à l'égard de certaines choses.

L'hon. Lawrence MacAulay: C'est une bonne chose que vous soyez passionné.

M. Istvan Imre: Merci.

Si vous avez besoin d'information sur la lamproie ou sur quoi que ce soit d'autre, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Je serai très heureux de vous aider.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons faire une courte pause pour permettre à nos prochains invités de s'installer.

• (1625) _____ (Pause) _____

• (1630)

Le président: Nous allons commencer.

Je tiens à vous remercier, messieurs, d'être venus témoigner devant le comité aujourd'hui. Nous vous sommes très reconnaissants de prendre le temps de venir discuter avec nous, et nous avons hâte d'écouter votre exposé.

Le greffier vous a probablement dit que nous accordons environ 10 minutes pour les exposés et que chaque député dispose d'un certain temps pour poser des questions. Si je vous interromps à un moment donné, ne vous en offendez pas. C'est simplement que je veux m'assurer que tous les députés ont l'occasion de poser des questions et d'obtenir des réponses à celles-ci.

Vous avez la parole.

M. Robert Duncanson (directeur général, Georgian Bay Association): Merci beaucoup.

Bonjour. Je m'appelle Bob Duncanson. Je suis directeur général de la Georgian Bay Association. Je suis accompagné aujourd'hui de mon collègue John Wilson, qui fait partie des directeurs de notre organisation et préside le comité des pêches.

J'ai quelques diapositives à vous présenter, simplement pour vous donner quelques renseignements sur notre position à l'égard de la question des espèces envahissantes. Ensuite, nous allons aborder certains détails concernant les espèces qui sont une source de préoccupations pour nous.

La Georgian Bay Association est un groupe sans but lucratif qui représente 20 associations communautaires des côtes Est et Nord de la baie Georgienne et du chenal du Nord. Nous défendons les intérêts des propriétaires fonciers de la région depuis 1916.

Il y a environ 10 000 familles qui possèdent des terres le long des côtes de la baie Georgienne. Ces gens paient des impôts et se procurent des biens et des services, et ils injectent ainsi environ 100 millions de dollars dans l'économie locale, provinciale et fédérale chaque année.

Environ le tiers de nos membres sont citoyens américains, et c'est donc de l'argent frais qu'ils apportent au Canada. Je parle seulement ici de la Georgian Bay Association. Nous ne prétendons pas représenter les autres propriétaires fonciers des Grands Lacs, mais il y a 42 circonscriptions qui bordent les Grands Lacs, et il se trouve que notre association représente des gens de deux de celles-ci. Vous êtes à même de constater que l'effet de multiplication est assez important.

La Georgian Bay Association est une organisation constituée en personne morale, avec des actionnaires et un conseil d'administration dont les membres sont élus chaque année. Nous rendons pleinement compte de nos décisions à nos membres, qui sont tous des propriétaires fonciers. Nos actionnaires nous ont demandé de constituer des comités chargés d'examiner des questions d'une importance particulière, y compris les pêcheries, ainsi que de surveiller la progression des espèces aquatiques envahissantes, et c'est la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui.

La Georgian Bay Association est fière d'avoir toujours fourni une contribution et une rétroaction de qualité à tous les ordres de gouvernement. Nous participons activement aux travaux de comités comme le conseil soutenant les négociateurs canadiens du nouvel Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, le Groupe d'études international des Grands Lacs, et, en Ontario, le Comité de protection des sources.

Je vais maintenant céder la parole à mon collègue, John Wilson.

• (1635)

M. John Wilson (directeur et président, Comité des pêches, Georgian Bay Association): Nous aimerions aborder trois questions dans notre exposé: la nécessité de mener des recherches sur les espèces envahissantes dans les Grands Lacs, la façon de composer avec la menace que pose la carpe asiatique et la nécessité d'établir des normes concernant l'eau de ballast.

J'aimerais vous parler des dernières études concernant les espèces aquatiques envahissantes dans les Grands Lacs qui ont été menées et qui ont été présentées par des chercheurs américains et canadiens à l'occasion de la conférence de la Commission des pêcheries des Grands Lacs du mois dernier. Le principal message qui a été transmis, c'est que l'écosystème des Grands Lacs subit ce que les biologistes spécialisés appellent un « changement de régime », c'est-à-dire que l'écologie de la pêche passe d'un état stable à un autre sur une période de plusieurs décennies, et que le changement de régime qu'il subit en ce moment a été amené par les espèces aquatiques envahissantes.

La figure que je vous présente montre l'aspect qu'avait l'état stable des Grands Lacs centraux — le lac Michigan, le lac Huron et la baie Georgienne, sur lesquels nous nous concentrons — dans les années 1990. Les lacs avaient alors un écosystème relativement sain et stable, et vous remarquerez que des espèces envahissantes dominaient bon nombre des degrés de la chaîne alimentaire: le saumon, le gaspéreau et la moule zébrée.

La moule zébrée est arrivée dans l'eau de ballast vers la fin des années 1980 et s'est propagée dans la zone littorale des Grands Lacs, ce qui a causé des problèmes touchant les réseaux d'approvisionnement en eau, mais pas l'écologie du lac dans l'ensemble. C'est l'introduction par la suite d'une autre espèce envahissante, la moule quagga, aussi par l'eau de ballast, qui a précipité le changement écologique dans les lacs. Contrairement à la moule zébrée, qui ne survivait que sur les fonds rocheux jusqu'à peut-être 30 pieds de profondeur, la moule quagga pouvait survivre sur des fonds sablonneux ou limoneux jusqu'à une profondeur de 350 pieds. La moule quagga a maintenant remplacé la moule zébrée dans la zone littorale et tapisse le fond des lacs. La croissance exponentielle du nombre de moules qui filtrent le phytoplancton et le zooplancton que contient l'eau du lac a engendré une grave perturbation de la chaîne alimentaire.

La réduction de la quantité de nourriture au degré inférieur de la chaîne alimentaire a créé un effet domino qui s'est propagé vers le haut. La petite crevette qu'on appelle *Diporeia*, qu'on comptait par milliers dans un mètre carré, a à peu près disparu des lacs centraux, le problème étant qu'elle n'a plus de phytoplancton pour se nourrir. Le gaspéreau s'est effondré en l'absence de sa principale source de nourriture, qui était le *Diporeia*, et la même chose s'est passée plus haut dans la chaîne, avec le saumon, qui a été l'espèce suivante à s'effondrer, elle qui était fort prisée par les amateurs de pêche sportive.

Le tableau intitulé « Nous assistons à un changement de régime » nous montre où nous en sommes à l'heure actuelle, au milieu du changement de régime. Les poissons indigènes des Grands Lacs — le touladi et le doré jaune — sont maintenant de nouveau les grands prédateurs. Une autre espèce envahissante, le gobie à taches noires, est maintenant leur principale source de nourriture. Le niveau d'énergie global de ces lacs autrefois pleins de vie est maintenant cependant tombé au même niveau que celui du Lac Supérieur.

Les chercheurs qui ont participé à la conférence ont également fait état du nouvel effet secondaire de l'introduction et de la propagation de la moule quagga et du gobie à taches noires. Il se trouve que le gobie à taches noires aime manger des moules quagga. Le problème, c'est que les moules quagga filtrent et retiennent des bactéries. Lorsqu'elles meurent, leur organisme devient un incubateur et une source de botulisme et de toxines. Lorsque le gobie à taches noires mange des moules quagga affaiblies, il devient un moyen de transmission du botulisme et des toxines vers le haut de la chaîne alimentaire, auprès de tous les poissons et oiseaux dont il est

maintenant la principale source de nourriture. Nous voyons maintenant beaucoup de poissons et de sauvagine mourir du botulisme de types C et E dans la région des Grands Lacs.

Pour nous permettre de mieux comprendre les importants changements écologiques qui sont encore en train de se dérouler dans les Grands Lacs à cause des espèces envahissantes, nous recommandons la poursuite des travaux de recherche scientifique. La conclusion de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs étant en ce moment en attente d'approbation de la part des deux gouvernements, les négociations de l'accord Canada-Ontario vont bientôt commencer. Le financement dont nous avons parlé est essentiel pour soutenir les chercheurs et les biologistes qui mènent les travaux de recherche nécessaires sur les Grands Lacs. Nous demandons au comité d'appuyer le versement de fonds par le gouvernement fédéral.

Je vais céder de nouveau la parole à M. Duncanson.

• (1640)

M. Robert Duncanson: Je vais prendre quelques instants pour parler de la carpe asiatique. Je sais que vous en avez déjà beaucoup entendu parler, mais nous sommes ici pour vous faire part de notre point de vue en tant que contribuables et électeurs canadiens.

Lorsque nous participons à des événements comme l'assemblée bisannuelle de la Commission mixte internationale, ce que nous avons fait à Detroit l'an dernier, nous entendons toujours des chercheurs parler des dommages causés et du coût de la lutte contre les espèces envahissantes comme la lamproie, dont vous avez entendu parler tout à l'heure, ainsi que la moule zébrée. Mais lorsque la carpe asiatique est le sujet de conversation, nous semblons nous être résignés à laisser l'histoire se répéter. Nous ne pensons pas que les leçons que nous avons tirées, c'est-à-dire qu'il est très coûteux de lutter contre ces choses une fois qu'elles sont entrées et beaucoup moins coûteux de les empêcher d'entrer, sont accueillies à bras ouverts par la CMI, entre autres.

Comme vous le savez probablement déjà, il y a une lutte intestine aux États-Unis dont l'objet est la façon d'empêcher la carpe asiatique de pénétrer dans les lacs Michigan, Huron et Érié ainsi que dans le Mississippi et ses affluents. Plusieurs États ont traîné l'État de l'Illinois devant la Cour suprême pour essayer de faire ériger une barrière permanente sur la rivière Chicago. Cela a été rejeté par la Cour suprême.

La Maison-Blanche a tendance à se ranger du côté de l'Illinois sur cette question; pendant ce temps-là, on dépense plus de 50 millions de dollars par année pour l'installation de clôtures électriques, pour l'utilisation de poisons et autres mesures du genre. Les enjeux sont élevés, et il s'agit notamment de recettes de la pêche commerciale et sportive de l'ordre de 7 milliards de dollars et des dommages dont on ne parle pas que subissent les propriétaires d'installations de tourisme et de loisirs.

Que devrait faire le Canada? Nous sommes d'avis que le gouvernement fédéral devrait exercer le plus de pression possible pour qu'on installe une barrière permanente à tous les points d'accès potentiels des rivières — pas seulement la rivière Chicago: il y a d'autres points d'entrée qui mènent au lac Érié et, au nord de Chicago, au lac Michigan. En même temps, le gouvernement devrait réviser le mécanisme de résolution de différends entre le Canada et les États-Unis. Nous ne l'affirmons pas pour provoquer: l'invasion va donner lieu à d'innombrables poursuites judiciaires entre les deux pays. Nous ferions mieux de nous préparer.

Je vais maintenant céder de nouveau la parole à John Wilson.

M. John Wilson: Je vais parler de la réglementation concernant l'eau de ballast. La plus grande source d'espèces aquatiques envahissantes et de pathogènes qui entrent dans les Grands Lacs, c'est l'eau de ballast des navires océaniques. On a reconnu il y a plus de 10 ans que le remplacement de l'eau de ballast par de l'eau salée au large n'était pas un moyen efficace de tuer les espèces aquatiques envahissantes. L'Organisation maritime internationale a mis au point des normes de qualité de l'eau de ballast et a fait la promotion de tout un nouveau secteur afin que des entreprises élaborent des technologies de traitement de l'eau de ballast des navires océaniques.

Le mois dernier, la Garde côtière américaine a publié un nouveau règlement sur l'eau de ballast conforme aux règles sanctionnées par l'EPA des États-Unis et l'OMI, règlement qui va entrer en vigueur en juin prochain. À partir de 2014, tout navire entrant dans les Grands Lacs ou tout navire mis en cale sèche devra avoir à bord un dispositif approuvé de traitement des eaux de ballast. La Garde côtière américaine envisagera de resserrer ses normes de qualité de l'eau d'ici 2016, au besoin et si la technologie existe. Transports Canada n'a pas parlé de l'adoption des normes américaines.

Notre recommandation, c'est que le MPO collabore avec Transports Canada dans le but d'adopter un nouveau règlement sur l'eau de ballast qui soit harmonisé avec celui des États-Unis. Cela permettra de dissiper les préoccupations selon lesquelles le Canada pourrait maintenir des normes moins strictes afin d'accroître le volume d'échanges dans ses ports au détriment de l'environnement.

Voilà qui conclut notre exposé.

• (1645)

Le président: Merci beaucoup, messieurs.

Nous allons passer tout de suite aux questions.

Madame Davidson.

Mme Patricia Davidson (Sarnia—Lambton, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, messieurs d'être ici avec nous cet après-midi.

Il s'agit d'un sujet dont nous découvrons qu'il présente un grand intérêt, et nous apprenons beaucoup de choses. C'est une très grande source de préoccupations pour ceux d'entre nous qui vivent près des Grands Lacs. Je viens de la circonscription de Sarnia Lambton. Il est clair que nous en entendons beaucoup parler.

Monsieur Wilson, j'aimerais vous poser une question au sujet de la réglementation concernant l'eau de ballast. Nous avons reçu des professeurs la semaine dernière. Je veux vous lire ce qu'ils ont dit:

En 2006, le Canada a pris une mesure importante pour empêcher que les espèces envahissantes soient introduites de cette façon: la salinité de toutes les eaux de ballast rejetées dans les Grands Lacs doit être de 30 parties par millier.

Ils ont ensuite dit ce qui suit:

Depuis l'entrée en vigueur de ce règlement, il y a cinq ans, on n'a signalé aucune invasion attribuable au rejet des eaux de ballast des navires venant de l'étranger.

Êtes-vous d'accord, ou pensez-vous que l'eau de ballast pose encore certains problèmes?

M. John Wilson: Je suis bien d'accord. Le Canada avait adopté un programme volontaire d'échange d'eau de ballast et d'eau salée il y a bien des années, comme l'ont fait d'autres pays. Il ne s'agit pas d'une innovation du Canada.

Il y a environ 10 ou 12 ans, l'OMI a décidé, à titre d'organisation mondiale, de se pencher sur le problème. Il fallait trouver une solution, et l'organisation elle aussi a reconnu que l'échange d'eau salée n'était pas suffisant. C'est ainsi qu'elle a décidé d'établir des normes assez strictes, sur le plan de la qualité de l'eau, pour éliminer,

espérait-elle, l'essentiel des espèces les plus envahissantes trouvées dans l'eau de ballast. Pour établir les normes, l'organisation a travaillé avec diverses entreprises de fret de partout dans le monde ainsi que de nombreuses entreprises...

L'entreprise située à London, en Ontario, Trojan Technologies, a élaboré un excellent produit qui sera utilisé sur les navires et qui est actuellement mis à l'essai sur des navires en haute mer, pour le traitement de l'eau de ballast.

On s'active aux quatre coins du monde depuis 10 ans pour y arriver. Cela s'explique peut-être en partie par le fait que la garde côtière américaine applique aussi ces normes concernant l'eau de ballast et par le besoin d'une nouvelle technologie. Ni l'Organisation maritime internationale ni l'EPA ni la garde côtière des États-Unis ne croient que l'échange d'eau salée est suffisant pour empêcher les espèces envahissantes d'atteindre l'eau douce.

Par ailleurs, l'affirmation selon laquelle aucune espèce envahissante n'a été trouvée en cinq ans est très difficile à confirmer. Il n'a jamais été possible de déterminer le jour où une espèce a commencé à envahir les Grands Lacs. Tout à coup, une espèce est observée. Une espèce envahissante peut être rejetée dans un port des Grands Lacs, mais des cargos hors mer se déplacent d'un port à l'autre des Grands Lacs, et ce sont ces navires qui permettent aux espèces envahissantes d'y pénétrer davantage. Des moules zébrées rejetées à Toronto prendraient 50 ans avant d'atteindre le lac Michigan, mais les cargos hors mer, qui se déplacent constamment et rejettent l'eau de ballast un peu partout dans les Grands Lacs leur permettent de se déplacer efficacement.

S'il s'agissait d'un principe de précaution, si l'échange à faible coût d'eau salée et d'eau de ballast était suffisant, aucune de ces organisations ne soulèverait le besoin d'une technologie de traitement de l'eau de ballast, qui représente une industrie de 2,6 milliards de dollars. Il s'agit d'une toute nouvelle industrie, et ses grandes entreprises internationales ont élaboré des technologies de traitement de l'eau de ballast, les mettent à l'essai et les installent maintenant sur les navires. Compte tenu de cela, je crois que cette technologie est nécessaire. C'est non pas un simple souhait, mais bien un besoin réel.

Mme Patricia Davidson: Alors, cela sera mis en application en juin aux États-Unis, dans les eaux américaines.

M. John Wilson: Dans les Grands Lacs, du côté des eaux américaines.

• (1650)

Mme Patricia Davidson: D'accord. Et comment fait-on la distinction entre les eaux américaines et les eaux canadiennes, avec les navires qui franchissent la frontière?

M. John Wilson: Je ne sais pas comment on va faire cela. Ce pourrait bien être le port d'arrivée. Si le navire pénètre dans les Grands Lacs et fait un arrêt dans un port canadien, cela sera peut-être possible. Si le navire se rend ensuite dans un port américain pour prendre une cargaison, il y aura un problème, s'il ne dispose pas d'une technologie de traitement de l'eau de ballast.

Chaque État américain — du moins le Michigan, le Wisconsin et l'État de New York — impose ses propres normes en matière de qualité de l'eau de ballast. Certaines sont 100 fois plus rigoureuses que celles tout juste annoncées par la garde côtière américaine. En ce moment, je crois que nous étions partis pendant un ou deux mois, mais les normes imposées par l'État de New York allaient mettre un terme à la marine marchande cette année.

Je crois qu'il y a une entente avec la garde côtière américaine selon laquelle si les États renoncent à leurs propres normes concernant l'eau de ballast, elle mettrait en oeuvre les siennes pour l'ensemble des Grands Lacs. D'après moi, c'est comme cela que nous en sommes arrivés à une norme commune. Tout le monde s'entend du côté américain. L'ensemble des États acceptent la norme. L'entente consistait entre autres à déterminer s'ils passeront à la norme 100 fois plus stricte d'ici 2016.

Mme Patricia Davidson: Je ne me souviens plus lequel d'entre vous parlait de la diapositive « Situation actuelle ». Quelqu'un a fait un commentaire sur la CMI. Je ne sais pas si j'ai bien entendu. Avez-vous dit que la CMI ne semble pas prendre la situation assez au sérieux, ou est-ce le cas?

M. Robert Duncanson: Non. C'était les personnes qui assistaient comme nous au forum de la CMI. Nous écoutions les exposés de divers scientifiques. Un certain silence régnait lorsqu'il était question des mesures préventives de contrôle de la carpe asiatique, alors que nous venions tout juste de passer une journée et demie à examiner les dommages et le coût du contrôle des carpes qui se trouvent déjà sur le territoire.

En tant que membres du public, il était frustrant de constater que personne ne s'est levé pour dire: « Vous savez quoi? Il nous coûtera seulement une fraction du prix si nous les empêchons d'entrer au lieu de les chasser. » Je souligne que, contrairement à la lamproie, la carpe asiatique n'a pas besoin de rivières pour se reproduire. Il sera très difficile d'interrompre son cycle de reproduction.

Mme Patricia Davidson: Selon vous, à quoi ressemblent les barrières permanentes? Comment fonctionneront-elles?

M. Robert Duncanson: Les barrières permanentes. Un des plus gros problèmes évoqués, c'est les chalands de canal de la région de Chicago. Honnêtement, je ne suis pas un expert en la matière, mais je ne vois pas pourquoi des rouliers ne pourraient pas se rendre à la barrière — pour sauver des emplois et l'industrie du transport par barges — et pourquoi l'on ne pourrait pas créer un obstacle de béton ou de terre qui séparerait réellement les deux plans d'eau, comme cela a déjà été le cas.

Le président: Merci, madame Davidson.

M. John Wilson: D'ici 2015, la garde côtière américaine présentera son rapport, dans lequel elle proposera des solutions: comment elle s'y prendrait pour construire une barrière permanente et toute autre nouvelle solution. En attendant, les États-Unis continueront de dépenser 51,5 millions de dollars par année pour éliminer le plus de carpes asiatiques possible dans les rivières menant au lac Michigan.

M. Robert Duncanson: J'espère qu'il existe une solution novatrice qui plaira à tous, même aux commerçants et aux entreprises menacées par une barrière permanente, tout en réalisant cette séparation éthologique.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Toone.

M. Philip Toone (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, NPD): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie de vos exposés.

J'ai particulièrement apprécié la diapositive sur le changement de régime. L'ampleur du changement en si peu de temps est tout simplement incroyable. En fait, c'est absolument effrayant.

J'aimerais m'adresser à vous, monsieur Duncanson, à vous deux en fait. Vos membres s'intéressent particulièrement au contrôle de la carpe asiatique. Est-ce que d'autres espèces sont visées, ou vos membres s'intéressent-ils principalement à ce poisson?

M. Robert Duncanson: Comme John l'a mentionné, l'automne dernier, des milliers d'oiseaux sauvages se sont échoués sur la plage de Wasaga Beach, et les coupables étaient le gobie à taches noires et les moules quaggas. Ces espèces ont introduit le botulisme dans la chaîne alimentaire, et cela est un problème qui attire l'attention du public.

• (1655)

M. Philip Toone: Je dois l'admettre, cette diapositive rappelle des souvenirs.

M. Robert Duncanson: Si l'on fait un retour en arrière dans l'histoire du botulisme et ce type d'hécatombe, ce n'est qu'au cours des 20 dernières années que nous avons régulièrement observé une telle situation. Une catastrophe s'annonce. Ce n'est pas seulement les espèces envahissantes, mais aussi le réchauffement de l'eau. C'est une question de clarté, qui est aussi liée aux espèces envahissantes; les moules zébrées et quaggas éclaircissent maintenant les colonnes d'eau, ce qui permet aux rayons du soleil de pénétrer plus profondément, et l'on retrouve maintenant des algues au fond de certains lacs dans lesquels il n'y en a jamais eu auparavant. Il y a une catastrophe qui se prépare ici.

M. Philip Toone: Le changement est si rapide que je crains que nous ne sachions pas où il nous mènera. Nous ne savons pas quelles seront les prochaines espèces touchées. Ce sont de nouvelles données scientifiques. Honnêtement, je me préoccupe beaucoup des compressions effectuées au MPO, et cette situation nous empêchera peut-être de garder le rythme quant aux percées scientifiques.

Il est question de modifier la Loi sur les pêches afin que nous ne soyons tenus de protéger non plus l'habitat, mais seulement les poissons — et seulement les poissons d'intérêt commercial — contre les plus grands dangers. Je crois que nous ne savons même pas de quoi il s'agit. Selon moi, nous ne pouvons pas prédire quoi que ce soit. Je crains que les changements apportés au MPO ne feroient qu'aggraver le problème.

Vos membres ont-ils des commentaires à ce sujet?

M. Robert Duncanson: Oui, je vais en parler.

En fait, ce matin, nous avons rencontré un de nos principaux députés, Tony Clement, pour discuter de ce sujet. Nous croyons vraiment que nos gouvernements provinciaux et fédéral délaissent la surveillance environnementale des Grands Lacs au moment où nous craignons que la catastrophe arrive à grands pas. C'est pour cela que John affirme que la prochaine étape des négociations entre le Canada et l'Ontario sera critique; à ce moment-là, l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs sera rendu public. Si la version approuvée par le Cabinet et les États-Unis contient toujours les dispositions contenues dans l'ébauche, vous y trouverez des mots très durs sur les problèmes associés au littoral et au chargement des nutriments à cet endroit.

Les moule zébrées et quaggas déséquilibrent l'ensemble du système de chargement des nutriments des Grands Lacs. Les moules seront là et ils auront leur impact, mais il y a aussi une question d'argent. Si nous n'avons pas les moyens de garder les scientifiques en poste afin que nous puissions maîtriser la situation, ce sera la folie.

Nous comprenons que la Loi sur les pêches fait l'objet d'un remaniement. Elle sera un peu plus sélective et visera davantage le Cabinet et le ministre en ce qui a trait aux mesures à prendre. Nous croyons que les pêches commerciale et récréative dans les Grands Lacs doivent être protégées dans le cadre du nouveau modèle, mais le temps nous dira si l'argent est là aussi. Ce qui est nécessaire, c'est le maintien de l'appui scientifique.

M. John Wilson: L'accord Canada-Ontario fonctionne... En fait, ce sont les ministères des Ressources naturelles et de l'Environnement qui s'occupent principalement des Grands Lacs. L'Ontario s'organise pour avoir des scientifiques sur les navires. Les données sont recueillies, les analyses sont effectuées, et l'information est transmise aux scientifiques.

Lorsque nous leur parlons, ils répondent que, pour le moment, ils ne savent pas ce qui va se passer et qu'ils attendent. Il n'y a plus de financement, alors nous attendons la mise en oeuvre de l'accord Canada-Ontario. Si nous voulons comprendre quel rôle jouera ce changement de régime et savoir ce que nous pouvons y faire ou comment y faire face et s'adapter, des recherches scientifiques doivent être effectuées.

L'accord représente leur dernier espoir. C'est pourquoi nous encourageons le comité et le MPO, s'ils peuvent aider d'une certaine façon, à s'assurer qu'il y aura du financement. Autrement, nous ne pourrions que nous poser des questions.

M. Robert Duncanson: J'aimerais ajouter quelque chose à ce sujet. Puisque le programme fédéral vise maintenant la surveillance des pêches et de l'environnement en général — et il semble aussi avoir un retrait pour éviter le double emploi... Tout le monde s'entend pour dire que, durant une situation financière difficile, il est important de s'attaquer au double emploi, mais, en même temps, comme vous le savez peut-être, le gouvernement de l'Ontario éprouve lui aussi des problèmes financiers, et ses compressions budgétaires visent qui? Le ministère de l'Environnement et le ministère des Ressources naturelles.

Ce que nous voulons, et nous tentons de le souligner chaque fois que nous le pouvons, c'est que les deux ordres de gouvernement — fédéral et provincial — s'assurent de ne pas nous abandonner à ce grave problème qui nous rend tous vulnérables au moment où ils se retirent en même temps. Il doit exister une coordination de haut niveau. En plus de la négociation de l'accord Canada-Ontario, il doit y avoir une coordination entre les divers domaines scientifiques afin que l'on puisse s'assurer qu'il y a toujours quelqu'un pour garder un oeil sur la situation.

• (1700)

M. Fin Donnelly: J'ai un point à ajouter rapidement, en lien avec les questions de M. Toone et les coupures que vous avez mentionnées. J'ai bien apprécié votre exposé et le fait que vous y avez ajouté cinq recommandations.

Connaissez-vous les coûts associés à ces recommandations? Avez-vous une idée des montants associés à chacune de ces recommandations?

M. John Wilson: En ce qui concerne les normes relatives à l'eau de ballast, je ne crois pas qu'il vous en coûtera beaucoup. En fait, ce

n'est qu'une harmonisation avec les États-Unis. Les navires doivent se conformer de toute façon. Il faudra aussi se conformer à l'échelle internationale, et cela sera réalisé par l'entremise de l'OMI.

Sur le plan des coûts scientifiques, je crois que l'accord Canada-Ontario prévoyait huit millions de dollars, mais la majeure partie de ce montant a été affectée non pas aux sciences, mais à des secteurs préoccupants des Grands Lacs — le port de Hamilton et d'autres endroits semblables — qui devaient faire l'objet d'une décontamination en raison des produits chimiques et des métaux qui y ont été déversés. C'est là que la grande majorité du financement est allée.

Par contre, une partie a déjà été utilisée pour effectuer des recherches sur les Grands Lacs, et c'est la partie importante. Si cette partie est éliminée et que tout le financement va aux secteurs préoccupants, nous ne saurons plus ce qui se passe.

Le président: Merci beaucoup.

Allez-y, monsieur Sopuck.

M. Robert Sopuck (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Merci beaucoup.

J'aimerais faire un commentaire.

J'appuie fortement la modification par le gouvernement de la Loi sur les pêches, et je vous demanderais de regarder la situation d'un autre oeil, contrairement à mon collègue. Vous devriez accueillir à bras ouverts le fait que nous mettons l'accent sur les pêches importantes, comme la vôtre. Grâce à la modification de la Loi sur les pêches, le gouvernement laisse de côté les pêches très improductives pour se concentrer davantage sur les pêches importantes, comme la vôtre. Il ne s'agit pas du tout d'un retrait. C'est une réorientation, et je crois que, au cours des prochains mois, vous serez agréablement surpris des résultats.

Concernant le lac Huron, vous parlez d'un éclaircissement accru de l'eau. Compte tenu de cette pénétration accrue de la lumière, observez-vous une augmentation du nombre de plantes et d'herbiers? Vous avez parlé des algues, mais qu'en est-il des plus grandes plantes et des herbiers? Sont-ils réapparus?

M. John Wilson: Le fond de beaucoup de lacs est très rocailleux. Dans l'ensemble, le limon est peu présent.

C'est intéressant. Les pêcheurs commerciaux qui utilisent encore des filets vous diront que la quantité d'algues a énormément augmenté. Elle a littéralement explosé dans le fond. Les algues remplissent leurs filets, et il faut une éternité... En fait, le ministère des Ressources naturelles a travaillé avec eux à l'élaboration de nouveaux filets munis d'un espace de bas en haut, avant le début de la nappe. Les algues sont de plus en plus nombreuses et font très mal à l'industrie; c'est pourquoi on tente d'adapter les techniques de pêche au filet de façon à prendre autant de poissons qu'avant, mais sans toutes les salissures et les algues au fond.

M. Robert Sopuck: En ce qui concerne les populations de poissons, vous n'avez pas parlé des populations de truites arc-en-ciel. Je sais que la baie Georgienne était le théâtre d'une importante montaison de truites arc-en-ciel, ou qu'elle l'est peut-être encore. Est-ce encore le cas?

M. John Wilson: Je ne crois pas, non.

La plupart des truites arc-en-ciel de la baie Georgienne et du chenal du Nord sont des fruits de l'aquaculture. Elles se sont échappées, et un nombre important de poissons échappés proviennent des activités d'aquaculture. En fait, des moules se développent sur le côté des filets et finissent par les déchirer.

C'est intéressant. Une chercheuse est sur le point de publier une étude, qu'elle a présentée en partie à la conférence de la Commission des pêches des Grands Lacs. Son étude révèle que, dans le chenal du Nord, la constitution génétique de la truite arc-en-ciel change complètement et ressemble à celle des spécimens qui se sont échappés. La truite arc-en-ciel sauvage est en train de disparaître. Une modification génétique est en train de se produire.

Il y a toujours cette grande crainte: si l'on introduit un poisson ayant une seule forme génétique, celui-ci prend le dessus. Dans une telle situation, en cas de situation météorologique inhabituelle ou de maladie, les individus peuvent tous disparaître. On perd la diversité de la constitution génétique à l'état sauvage.

C'est là que nous observerions la plupart des truites arc-en-ciel de la baie Georgienne et du chenal du Nord — ce sont réellement des poissons qui se sont échappés d'exploitations d'aquaculture.

• (1705)

M. Robert Sopuck: La truite arc-en-ciel a également été introduite à l'origine. Ce n'est pas une espèce indigène des Grands Lacs.

M. John Wilson: Non, vous avez raison.

M. Robert Sopuck: Vous avez fait un commentaire plus tôt, et je crois que je l'ai bien saisi: la qualité de l'eau du lac Érié devient semblable à celle du lac Supérieur.

M. John Wilson: Non, il s'agit des lacs du milieu: les lacs Michigan et Huron et la baie Georgienne. Les tableaux présentés montrent la biomasse, c'est-à-dire la quantité d'énergie des lacs. Ce que vous voyez, c'est la chute qui a eu lieu vers 2003, le gros changement; depuis ce moment-là, les lacs ont la même biomasse que le lac Supérieur. C'est très surprenant et inhabituel. Ces lacs avaient une biomasse importante et beaucoup de poissons. On remarque que, si on élimine la source de nourriture, la chaîne alimentaire est brisée. Par contre, si l'on retire le filtre et que l'on commence à retirer les plantes et les animaux microscopiques, la biomasse diminue. C'est le changement que l'on observe actuellement.

La pêche est-elle encore possible? Oui. Il y a encore de la pêche au lac Supérieur, mais c'est bien différent de la pêche que nous observons dans les lacs du milieu.

M. Robert Sopuck: Qu'en est-il de l'abondance des insectes dans le lac? Vous avez parlé de la disparition des *Diporeia*. Est-ce que les éphéméroptères ont pris leur place? Qu'observez-vous au chapitre des éphéméroptères?

M. John Wilson: Le littoral n'a pas vraiment changé. La pêche côtière est composée d'achigans à petite et à grande bouche, et l'on remarque qu'à certains moments de l'année tous les dorés jaunes sont près de la côte. Cela n'a pas vraiment changé.

Le plus gros changement dans les Grands Lacs se produit dans les eaux profondes, où se trouvent les gros poissons et les gros prédateurs, où a lieu la pêche commerciale. C'est là qu'on trouve aussi les moules quaggas.

Le littoral est très étroit. Si l'on regarde la côte des Grands Lacs et que l'on avance de 30 pieds, c'est très étroit. La grande masse des lacs est en eaux profondes, et c'est là qu'on commence à voir le grand

changement. Les moules quaggas se trouvent maintenant dans les eaux profondes et ont commencé leur processus de filtration.

La disparition des petites crevettes, les *Diporeia*, a eu un impact dévastateur sur le corégone. Le corégone a de la difficulté. Il résiste, mais il a subi une perte de poids considérable. Le corégone a perdu beaucoup de son huile. Un grand nombre de pêcheurs commerciaux ont éprouvé des difficultés. Ils n'arrivaient pas à pêcher un produit de la même qualité qu'avant, car le corégone mangeait aussi les *Diporeia*.

Les *Diporeia* constituaient aussi la principale source de nutrition du gaspareau.

M. Robert Sopuck: Le gaspareau est une autre espèce introduite.

Vous avez mentionné le cisco. Le cisco est-il revenu et a-t-il remplacé le gaspareau comme poisson fourrage?

M. John Wilson: C'est le cas, mais pas dans la même mesure que le gobie à taches noires. Le gobie à taches noires est prolifique. Il a initialement été observé près du littoral, mais il se trouve aussi maintenant en eaux profondes. Si vous observiez l'estomac d'un achigan, d'un corégone, d'un touladi ou d'un doré jaune, 65 p. 100 de son contenu serait du gobie à taches noires.

Le cisco est là, et il revient, mais le gobie à taches noires est un poisson exceptionnel. Je ne sais pas si vous en avez déjà vu, mais ils sont vraiment laids. Ils atteignent une longueur de quatre pouces. Vous ne voudriez pas en manger. Voilà ce que l'on trouve: on regarde dans l'estomac, et on y trouve du gobie à taches noires.

M. Robert Sopuck: Une dernière question: Pour ce qui est du touladi, ceux que vous pêchez sont-ils en bon état?

M. John Wilson: Les choses s'améliorent.

M. Robert Sopuck: Le cisco est leur principal...

M. John Wilson: Eh bien, il s'est produit quelque chose d'intéressant. Le groupe de scientifiques, les mêmes que ceux dont nous parlions sur le plan du financement, ont découvert cela. Le gaspareau produit une enzyme, qui, lorsque le touladi le mange, dégrade la thiamine; or, la thiamine est nécessaire aux oeufs du touladi.

Nous ne pouvons plus pêcher le touladi à grande échelle en raison de la lamproie. Une fois que la lamproie serait contrôlée et que sa population serait réduite de 90 p. 100, nous nous attendions tous à ce que le touladi revienne, mais ce n'a pas été le cas. Il revient très lentement.

Depuis déjà des années, le ministère des Ressources naturelles effectue annuellement un processus important d'ensemencement de touladi afin de l'aider à revenir. Lorsque la population de gaspareau s'est effondrée, les poissons ont disparu soudainement. On observe que le touladi recommence à se reproduire naturellement et retrouve l'état sauvage. On constate que la pêche reprend, mais seulement parce que cette espèce envahissante l'empêchait de revenir en force. Personne ne pouvait expliquer la situation.

• (1710)

M. Robert Sopuck: Le cisco est la proie habituelle du touladi.

M. John Wilson: Et des autres. Cela contribue aussi au retour du touladi.

M. Robert Sopuck: Je crois que mon temps est écoulé. Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur MacAulay.

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci à vous tous d'être ici.

Vous avez mentionné un changement de régime, un changement générique. Il a aussi été question de la Loi sur les pêches. Nous ne voulons pas tomber dans la politique, pas du tout, mais vous pourriez être chanceux.

Je crois que c'est très important. Vous avez parlé du retour du touladi, entre autres. Je suppose que, sans scientifiques, on prend du retard. Pouvez-vous nous en dire davantage?

M. Robert Duncanson: Absolument. On ne peut pas remplacer certains des scientifiques qui sont mis en disponibilité ou mutés temporairement. Ils apportent avec eux un savoir inestimable. Je m'inquiète lorsque je vois des changements rapides touchant les priorités fédérales et provinciales, et l'on pourrait finir par jeter le bébé avec l'eau du bain. Si on se débarrasse des scientifiques, on perd du même coup des connaissances historiques associées à ce domaine.

L'hon. Lawrence MacAulay: Il serait totalement inacceptable de se débarrasser des scientifiques.

J'aimerais que vous me parliez de l'accord entre l'Ontario et le Canada auquel vous avez fait allusion.

M. Robert Duncanson: L'accord Canada-Ontario permettra à la province d'entretenir un partenariat avec le gouvernement fédéral, et j'estime que la Loi sur les pêches modifiée doit continuer de viser les Grands Lacs et la baie Georgienne. Toutefois, comme John l'a mentionné, il faut des intervenants de première ligne, c'est-à-dire les employés des ministères des Ressources naturelles et de l'Environnement qui sont sur les navires et saisissent leurs données dans le système, et cela n'est possible que s'ils obtiennent du financement. Il n'y a aucune raison de croire que nous ne recevrons plus de fonds dans le cadre de l'accord Canada-Ontario. Il s'agit plutôt d'une question de montant.

L'hon. Lawrence MacAulay: Il est évident que quelqu'un en recevra moins. S'il y en a moins à distribuer, quelqu'un en aura moins, voire pas du tout.

M. Robert Duncanson: En effet.

L'hon. Lawrence MacAulay: Évidemment, vous espérez fortement que ce ne sera pas vous.

M. Robert Duncanson: C'est cela.

L'hon. Lawrence MacAulay: Nous espérons, ma région et moi, que vous l'obtiendrez.

Nous existons, nous faisons partie du pays, et la pêche est très importante.

Vous avez beaucoup d'influence. Vous avez 10 000 familles avec 100 millions de dollars.

M. Robert Duncanson: Les 100 millions de dollars sont une estimation conservatrice.

L'hon. Lawrence MacAulay: Prenez garde à ce mot.

M. Robert Duncanson: Cela est l'estimation conservatrice du montant des biens, des services et des taxes de ces 10 000 familles si elles remboursent 10 000 \$ chacune sur leur propriété.

L'hon. Lawrence MacAulay: J'aimerais que vous fournissiez quelques précisions avant que mon temps soit écoulé.

D'une part, dans quelle mesure avez-vous réussi à sensibiliser vos membres? Vous avez 10 000 familles ici.

D'autre part, sur le plan de l'eau de ballast, vous ne croyez pas que...? C'est difficile pour moi de comprendre. Si nous avons des règlements différents et que la technologie de traitement de l'eau de ballast n'est pas à bord de l'ensemble des navires même s'ils en rejettent tous, que va-t-il se passer lorsque vous travaillerez avec les Américains dans les Grands Lacs? Je crois que la situation les préoccuperait. Au lieu de suivre les Américains, ne devrions-nous pas adopter la meilleure technologie possible? Parce qu'il est évident que c'est ainsi que les espèces envahissantes s'installent. Je suis porté à croire que l'introduction des espèces envahissantes se fait le plus fréquemment par l'eau de ballast.

Vous avez aussi parlé des mécanismes de règlement des différends entre le Canada et les États-Unis.

● (1715)

M. Robert Duncanson: Oui.

Laissez-moi répondre à votre première question concernant la sensibilisation de nos membres. Nous passons un temps considérable à travailler avec nos membres par l'intermédiaire d'exposés, de séminaires et de bulletins. La sensibilisation est essentielle. Comme je l'ai déjà mentionné, environ le tiers de nos membres sont des citoyens américains. Nous tentons de les sensibiliser afin que, lorsqu'ils retournent à leur résidence principale, ils téléphonent à leur député au Congrès pour lui faire part de ces problèmes. Nous consacrons donc beaucoup de temps à cela. La mobilisation des personnes est un processus sans fin, mais le bon côté est que chacun est motivé. Les personnes ont acheté ces propriétés pour la beauté naturelle, alors, lorsqu'on leur dit que la beauté naturelle n'y sera plus pour leurs enfants et leurs petits-enfants, elles se mobilisent et nous écoutent.

Nous demandons toujours au gouvernement de nous aider pour les aspects scientifiques et la sensibilisation de nos membres, et, comme je l'ai déjà dit, nous ne cachons pas le fait que nous nous servons des États-Unis en vue d'obtenir ce dont nous avons besoin. Je tiens à souligner que Mitt Romney a une propriété canadienne sur le lac Huron. Alors, si un vent de changement souffle en novembre, nous aurons une autre occasion de mobiliser les États-Unis.

L'hon. Lawrence MacAulay: Je pourrais commenter cela, mais je ne le ferai pas.

M. Robert Duncanson: Voulez-vous parler de l'eau de ballast?

M. John Wilson: Oui. Nous sommes probablement d'accord sur le fait que le besoin est réel. Un vent de changement souffle, car l'OMI a établi un accord international, et, très bientôt, 35 p. 100 du commerce mondial sera effectué par les 33 pays qui ont reconnu le besoin de traiter l'eau de ballast.

Prenons une pause et regardons nos problèmes. Ils sont exactement les mêmes partout dans le monde. Nos espèces envahissantes se manifestent en Nouvelle-Zélande et dans la mer Caspienne. Nous faisons tous face au même problème. Tous les étés, 500 navires de haute mer pénètrent dans les Grands Lacs. Nous disons donc que ces 500 navires doivent disposer d'une technologie de traitement de l'eau de ballast. Il y a des dizaines de milliers de navires de haute mer dans le monde, mais nous en accueillons 500 par année et nous leur demandons d'utiliser leur logiciel de logistique, comme ils le feraient pour connaître la largeur de nos canaux et la profondeur de nos ports, pour s'assurer qu'ils disposent bel et bien d'une technologie de traitement de l'eau de ballast, s'ils veulent entrer dans les Grands Lacs. Ce n'est pas difficile.

L'hon. Lawrence MacAulay: Vous dites que le tiers de vos clients sont Américains. Sont-ils suffisamment mobilisés pour soulever auprès des instances au pouvoir le problème de l'eau de ballast dans la mesure où nous devons le régler et vérifier si nous devons mettre en application le même règlement qu'aux États-Unis? Le demandent-ils ou sont-ils suffisamment informés pour se rendre compte du rôle que nous pourrions jouer?

M. John Wilson: Nous leur avons demandé, comme toujours, de mettre de la pression sur leur député au Congrès et leur sénateur pour l'élaboration d'une loi américaine. Nous savions que le Canada ne le ferait pas... Nous en avons parlé à certaines personnes, dont Lawrence Cannon, que nous avons rencontré lorsqu'il était ministre de Transports Canada. Au bout du compte, sa réponse était que l'on emboîterait le pas aux États-Unis lorsqu'ils prendront des mesures.

L'hon. Lawrence MacAulay: On dirait bien que, en 2016, le règlement pourrait être encore plus sévère aux États-Unis.

M. John Wilson: Cela pourrait être le cas. Si j'étais propriétaire d'une organisation de marine marchande, je serais très attentif. Si je dois dépenser un million de dollars pour installer sur mon navire une technologie pour faire cela, je vais probablement choisir celle qui répond aux normes les plus élevées pour éviter de la remplacer entre 2012 et 2016. C'est la chose intelligente à faire. La technologie existe. Elle est disponible. Il existe déjà de nombreux produits conformes aux normes imposées en 2012. Des entreprises y travaillent depuis longtemps, et certaines se penchent maintenant sur les nouvelles normes, qui sont 100 fois plus strictes.

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, messieurs.

Au nom du comité, je tiens à vous remercier du temps que vous nous avez accordé aujourd'hui. La discussion a été très intéressante. Nous avons abordé la politique américaine. Vous avez parlé d'un vent de changement. Je ne sais pas où nous allons avec tout cela, mais c'était intéressant.

Compte tenu de votre emploi du temps très chargé, je vous remercie énormément au nom de tous les membres du comité d'avoir pris le temps de témoigner ici cet après-midi et de nous avoir fourni votre information. C'était très éclairant. Merci beaucoup.

Je précise aux membres du comité que, avant que je lève la séance, nous avons une dernière question à aborder.

Monsieur Chisholm, à vous de prendre la parole.

• (1720)

M. Robert Chisholm: Merci, monsieur le président.

Nous allons donner deux avis de motion que nous voulons aborder mercredi. Le premier se lit comme suit:

Que le Comité permanent des pêches et des océans considère à la première occasion les amendements sur la Loi sur les pêches et autres dispositions affectant la juridiction fédérale sur les eaux de pêche canadiennes incluses dans le projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en oeuvre d'autres mesures, et que le ministre soit appelé à témoigner.

Le président: Merci, monsieur Chisholm.

Monsieur Donnelly, avez-vous un avis à donner?

M. Fin Donnelly: Merci, monsieur le président.

Le deuxième avis de motion que nous voulons donner se lit comme suit:

Que, puisque la Loi sur les pêches est critique à la protection de l'habitat du poisson et les pêches, le Comité permanent des pêches et des océans entreprenne immédiatement une étude et tienne des audiences avec les parties prenantes affectées de partout au Canada par les effets environnementaux, économiques, sociaux et culturels à long terme des changements proposés à la protection de l'habitat du poisson dans la Loi sur les pêches.

J'en fais la proposition.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Chisholm et monsieur Donnelly.

Les avis de motion ont été donnés. Nous allons certainement les prendre en considération, et le greffier en distribuera des copies à tous les membres du comité par courriel.

Merci beaucoup.

Puisqu'il n'y a aucune autre question, la séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and
Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the
following address: <http://www.parl.gc.ca>